

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 25 octobre 2002

## PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 9 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/2002/9-B/7**  
27 septembre 2002  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT—IRAN 10213.0

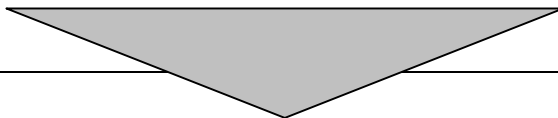
**Aide alimentaire et appui à l'éducation:  
réfugiés afghans et irakiens en République  
islamique d'Iran**

Nombre de bénéficiaires	1 120 000
Durée du projet	24 mois (1er janvier 2003–31 décembre 2004)

Coût (dollars E.-U.)	
Coût total pour le PAM	16 181 887
Coût total des produits alimentaires	8 937 935
Besoins totaux de produits	41 241 tonnes

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

# Note au Conseil d'administration



**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour la Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Asie centrale (ODC):

M. K. Adly

Chargée de liaison principale, ODC:

Mme D. Owen

tél.: 066513-2800

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



# Résumé

L'Iran accueille environ 2,65 millions de réfugiés, dont 2,35 millions sont des Afghans, 203 000 des Iraquiens et 5 500 viennent d'autres pays. Une mission conjointe PAM/Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'évaluation des besoins alimentaires des réfugiés s'est rendue en Iran en mars 2002. La mission a constaté que les réfugiés résidant dans les camps avaient besoin d'une aide alimentaire continue. Le PAM devrait aussi aider les réfugiés ne résidant pas dans des camps qui participent à des cours d'alphabétisation et de formation pratique pour les préparer au rapatriement volontaire et la réinsertion en Afghanistan. La mission a recommandé qu'une nouvelle IPSR soit formulée pour la période allant du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2004. En raison des différents niveaux de vulnérabilité constatés parmi les réfugiés des camps, le type et la durée de l'aide pour chacun des groupes seront affinés au moyen d'une enquête sur l'économie alimentaire des ménages, qui concernera tous les camps. La distribution ciblée proposée devrait répondre aux besoins alimentaires de base des réfugiés. Les mécanismes de subsistance qui se dessinent seront appuyés en vue de faciliter la réinsertion dans le pays d'origine. Pour ce qui est des réfugiés hors des camps, l'aide se limitera à des activités comportant un élément de redressement et sera liée au rapatriement; un accent particulier sera placé sur les Afghans réfugiés dans la province du Sistan-Balouchistan, où la vulnérabilité est réputée être grande.

Une grande partie de l'aide alimentaire du PAM prendra la forme de distributions de produits alimentaires de secours, en particulier dans les camps. Les activités de redressement viseront tous les réfugiés par le biais de l'éducation et de la formation. Conformément à la Définition de la mission du PAM, l'IPSR cherchera à renforcer les mécanismes de subsistance et à contribuer à la sécurité alimentaire des réfugiés lors de leur rapatriement. L'aide visera aussi, dans le cadre de la stratégie de redressement, à combler l'écart entre les sexes en améliorant le sort des femmes réfugiées, qui comptent pour plus de 80 pour cent des bénéficiaires.

Dans le cadre de l'IPSR, 120 000 bénéficiaires recevront une aide alimentaire, à savoir 80 000 réfugiés afghans et iraquiens vivant dans 29 camps —dont 7 000 fillettes et enseignantes qui recevront des rations d'huile à titre d'incitation, en sus de la ration normale— ainsi que 40 000 réfugiés afghans vivant hors des camps. Pour ces derniers, l'aide prendra la forme suivante: a) incitation alimentaire à la scolarisation des filles et pour les enseignantes; b) incitation, pour les femmes, à suivre les cours d'alphabétisation et de formation pratique; et c) aide aux orphelins vulnérables recueillis dans des établissements. Les femmes et les enfants compteront pour plus de 60 pour cent de l'effectif bénéficiaire. Une aide alimentaire consistant en une ration journalière de pain sera distribuée aux postes de transit à 1 million de réfugiés afghans dont on escompte qu'ils se rapatrieront en 2003 et 2004.

## Projet de décision

Le Conseil approuve l'IPSR Iran 10213.0 "Aide alimentaire et appui à l'éducation: réfugiés afghans et iraquiens en République islamique d'Iran" (WFP/EB.3/2002/9-B/7).



## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### Contexte de la crise

1. La République islamique d'Iran voisine avec l'Iraq à l'ouest et avec l'Afghanistan à l'est. Les troubles civils et militaires dans ces pays ont conduit au déplacement d'un grand nombre de personnes et à la présence en Iran de nombreux réfugiés. L'Iran a commencé à accueillir des réfugiés venus des pays voisins au milieu des années 70; il en est arrivé en plus grand nombre avec le début de la guerre d'Afghanistan en 1979 et après la guerre dans le Golfe Persique en 1991. À cette époque, l'Iran accueillait environ 4 millions de réfugiés. Le recensement de mars 2001 indique que l'Iran hébergeait alors 2,65 millions de réfugiés, dont 2,35 millions étaient des Afghans, 203 000 des Iraquiens et 5 500 venaient d'autres pays. Seuls 3 pour cent d'entre eux résidaient dans des camps — 78 000 personnes à la fin 2001, dont 49 pour cent d'Arabes iraquiens, 10 pour cent de Kurdes iraquiens, et 41 pour cent d'Afghans.
2. Le gouvernement fait valoir de manière de plus en plus pressante le fardeau financier que font peser les réfugiés sur l'économie, et le fait que l'Iran a besoin d'une aide internationale accrue. Ceci s'accompagne d'une attitude de plus en plus négative vis-à-vis des réfugiés dans tout l'éventail politique. Puisque l'intégration n'est pas envisageable par le gouvernement, la seule solution durable doit être le rapatriement. La situation en Iraq, toutefois, ne permet pas des rapatriements significatifs; le nord de l'Iraq, qui a vu des rapatriements relativement nombreux de Kurdes iraquiens, fait exception. La mise en place de l'Autorité intérimaire en Afghanistan a créé des conditions propices au rapatriement, ce qui a conduit le gouvernement et le HCR à engager un plan à grande échelle de rapatriement volontaire prévoyant le retour de 400 000 réfugiés afghans fin 2002, et de 500 000 autres pour chacune des années suivantes.
3. Le PAM et le HCR apportent une aide aux réfugiés afghans en Iran depuis 1987, et aux réfugiés iraquiens depuis 1988. Depuis 1987, le PAM a fourni plus de 390 000 tonnes de produits alimentaires. La valeur de l'aide du PAM approuvée jusqu'ici est de 113,8 millions de dollars; ce chiffre inclut l'IPSR 6126.0 en cours, qui a été approuvée par le Conseil d'administration en mai 1999 et doit s'achever le 31 décembre 2002.
4. L'IPSR 6126.0 prévoyait d'aider 84 000 réfugiés résidant dans des camps et 40 000 autres réfugiés. En raison de l'insuffisance des données socio-économiques sur la vulnérabilité des réfugiés hors des camps, les objectifs et les effectifs initiaux ont été ajustés pour aider 68 000 réfugiés vivant pour l'essentiel dans les camps, à savoir 38 000 Iraquiens et 30 000 Afghans. La mission conjointe PAM/HCR qui s'est rendue en Iran en mars 2002 pour évaluer les besoins alimentaires des réfugiés a constaté que les réfugiés des camps avaient besoin d'une aide alimentaire continue, et a recommandé qu'une nouvelle IPSR soit formulée pour commencer au 1er janvier 2003 et s'étendre jusqu'au 31 décembre 2004.

### Analyse de la situation

5. Les réfugiés les plus vulnérables sont hébergés dans les camps officiels; 97 pour cent des réfugiés ne résident pas dans les camps, mais sont hébergés dans les provinces voisines de leur pays d'origine et dans les grandes zones urbaines, où ils vivent et travaillent aux côtés de la population iranienne. Les réfugiés vivant hors des camps tentent de gagner leur vie comme travailleurs non qualifiés dans le secteur du bâtiment, dans les services publics ou dans l'agriculture. Cela leur est de plus en plus difficile, car au cours des dernières années



la situation économique a provoqué un resserrement du marché du travail, lequel a incité le gouvernement à adopter début 2001 une législation défavorable à l'emploi des non Iraniens. Cette mesure a été appliquée de façon plus libérale au lendemain des événements de septembre 2001. Aucune enquête précise ne permet de confirmer le fait, mais l'impression générale veut qu'un grand nombre de réfugiés hors camps vivent dans des conditions marginales et ne disposent pas d'un revenu régulier.

6. Les 80 000 bénéficiaires de l'IPSR résidant dans des camps se répartissent entre 29 sites dispersés dans le pays, pour la plupart dans des régions reculées, loin du véritable marché du travail. Les réfugiés des camps sont astreints à la même législation restrictive pour ce qui est de l'emploi que les réfugiés hors camps; le revenu net qu'ils peuvent tirer de l'emploi est considérablement moindre du fait de l'éloignement des camps et des coûts de transport élevés qui en résultent. Ils doivent en outre concurrencer les travailleurs locaux sur un marché du travail rétréci. La mission a constaté que la plupart des hommes réfugiés vivant dans les camps accomplissent des travaux saisonniers hors des camps pendant l'été, pour un salaire quotidien moyen de 15 000 à 25 000 RI, soit l'équivalent de 2 à 3 dollars E.-U. La plupart des femmes réfugiées n'ont pas accès à l'emploi hors des camps et ne peuvent que s'adonner à une petite production artisanale, limitée par les difficultés de commercialisation des produits.
7. Les réfugiés inscrits sur les listes de bénéficiaires des camps depuis décembre 1999 reçoivent actuellement une ration alimentaire du PAM; parmi les nouveaux venus dans les camps, seuls les ménages dirigés par une femme, les handicapés, les personnes âgées et les mineurs non accompagnés sont habilités à recevoir la ration. Les mêmes critères de vulnérabilité déterminent le droit à la ration des résidents des camps récemment admis à bénéficier de l'aide alimentaire du PAM. Cela a eu pour effet une réduction de l'effectif des personnes aidées par le PAM, des 78 000 prévues à 68 000 en fait. La mission d'évaluation qui s'était rendue en Iran en février 2002 avait observé que les modalités d'application des critères de vulnérabilité établis n'avaient pas nécessairement permis d'apporter l'aide du PAM aux réfugiés les plus exposés à l'insécurité alimentaire. Cette mission constatait qu'en dépit des difficultés à réunir des ressources, les bénéficiaires recevaient 75 pour cent de l'aide alimentaire prévue; elle soulignait que le problème de l'aide aux réfugiés hors camps devrait être abordé; l'aide ne touchait en effet que 5 000 bénéficiaires au lieu des 40 000 prévus, mais la mission estimait par ailleurs que certains réfugiés hors camps étaient plus exposés à l'insécurité alimentaire que la plupart de ceux résidant dans les camps. La mission recommandait que les réfugiés résidant dans les camps, y compris les enfants âgés de moins de 2 ans et les enfants au delà du troisième de la fratrie reçoivent la ration alimentaire, indépendamment du fait qu'ils fassent partie de l'effectif initial ou soient des nouveaux venus, ce jusqu'à ce que les besoins de tous les réfugiés aient été évalués selon les mêmes critères.
8. L'état nutritionnel des réfugiés résidant dans les camps n'est pas alarmant, selon des observations empiriques des deux dernières missions, qui ont visité certains camps en février et en mars 2002. Selon la mission d'évaluation, le pourcentage des enfants sous-alimentés âgés de moins de 5 ans dans quatre des sept camps visités était de 10 pour cent, alors qu'il était compris entre 3,2 et 6 pour cent dans la population iranienne de la même province. Une augmentation du nombre des enfants sous-alimentés est signalée de temps à autres, en particulier pendant l'hiver, quand les possibilités de gagner un peu d'argent en travaillant deviennent quasi nulles. Jusqu'ici il n'a pas été mené d'enquête nutritionnelle dans les camps; le HCR n'a pas encore mis en place un système de surveillance nutritionnelle, ce qui rend impossible d'évaluer avec précision l'état nutritionnel des enfants dans les camps.



9. On recense des réfugiés dans 19 des 28 provinces que compte l'Iran; la grande majorité d'entre eux sont installés dans les provinces voisines de l'Iraq et de l'Afghanistan, et à Téhéran. Le Sistan-Balouchistan, qui voisine avec l'Afghanistan, est la province la plus pauvre et celle qui compte le plus grand nombre de personnes victimes de l'insécurité alimentaire. Il accueille le deuxième effectif d'Afghans et les possibilités d'emploi y sont très limitées, la majorité de la population vivant d'élevage. La grave sécheresse qui sévit depuis quatre ans a compromis ce type d'activité, entraînant des pertes de cheptel et induisant les gens à chercher à s'employer hors de leur domaine traditionnel d'activité. Compte tenu du niveau qu'atteint la pauvreté dans la province, plusieurs organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales (ONG) ont projeté des interventions d'aide. Cette province sera prioritaire pour l'aide du PAM aux réfugiés hors des camps, laquelle sera orientée vers l'appui au rapatriement et à la réinsertion durable, et ciblera les plus vulnérables en se fondant sur les indicateurs de pauvreté.

### **Politiques et mesures mises en œuvre par le gouvernement**

10. Le gouvernement a longtemps mené une politique libérale vis-à-vis des réfugiés. Ceux-ci ont tiré bénéfice de ses programmes de subventions publiques et ont longtemps été libres de trouver un emploi. Depuis le début de 2001 toutefois, en raison du chômage élevé en Iran, la politique gouvernementale d'admission de nouveaux réfugiés a été plus restrictive: les frontières ont été fermées, et les réfugiés n'ont été autorisés à s'installer que dans les zones frontalières à la périphérie du territoire. En ce qui concerne la population existante de réfugiés, la politique du gouvernement a consisté à encourager les rapatriements volontaires.
11. Après le recensement de mars 2001, le gouvernement a adopté la Loi d'asile, qui empêche les réfugiés de s'employer quand des Iraniens peuvent occuper les emplois concernés. Après la crise en Afghanistan consécutive aux événements de septembre 2001, le gouvernement a assoupli l'application de la loi.
12. Le 3 avril 2002 a été conclu à Genève entre le Gouvernement iranien, le HCR et l'Autorité intérimaire afghane un programme commun tripartite pour le rapatriement volontaire des Afghans, qui a confirmé la volonté du Gouvernement iranien de voir le rapatriement des réfugiés. Parallèlement, le gouvernement a confirmé sa demande que l'intervention du PAM soit étendue aux résidents des camps et aux réfugiés hors des camps qui continueraient de dépendre de l'aide alimentaire à la fin de 2002.

### **Justification**

13. Vu la situation en Iraq, le retour et la réinstallation des réfugiés iraqiens risquent fort d'être limités dans l'avenir proche, ce qui laissera bon nombre des réfugiés résidant dans des camps rester tributaires de l'aide alimentaire du PAM. On escompte que le rapatriement de l'effectif important de réfugiés afghans prendra plus de deux ans, comme le prévoit le plan établi par le Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers (BAFIA) et le HCR. Les réfugiés résidant dans des camps, qui sont les moins mobiles et les plus vulnérables, seront vraisemblablement les derniers à être rapatriés selon l'enquête réalisée par le HCR; ils continueront donc à avoir besoin de l'aide du PAM.
14. La nécessité de poursuivre l'aide aux réfugiés des camps a été confirmée par la mission d'évaluation de février 2001 et par la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires de 2002. Cette dernière a rendu les conclusions suivantes:
- Tous les camps devraient bénéficier de l'aide alimentaire; l'aide ne devrait aller qu'aux réfugiés qui satisfont aux critères de ciblage. Des critères révisés provisoires de vulnérabilité, incluant les enfants âgés de moins de 2 ans et le troisième enfant du



ménage et les suivants, devraient être appliqués jusqu'à ce que des critères plus appropriés puissent être élaborés à l'issue d'une enquête sur l'économie alimentaire des ménages des camps, à effectuer en octobre 2002. Celle-ci permettra: i) de déterminer la ration de base moyenne nécessaire pour compenser le déficit alimentaire; ii) d'établir les besoins de rations additionnelles pour les groupes vulnérables; et iii) de revoir les critères permettant de déterminer quels sont les réfugiés vulnérables. Le coût en sera partagé à égalité entre le PAM et le HCR. Les nouveaux critères de vulnérabilité entreront en vigueur dès le début de la nouvelle intervention et conduiront vraisemblablement à la distribution d'une ration générale à tous les réfugiés des camps et d'une ration supplémentaire aux réfugiés les plus vulnérables, sur la base de leurs besoins alimentaires réels. On ne prévoit pas que la quantité totale de produits d'aide alimentaire nécessaire pour l'ensemble de l'IPSR en soit sensiblement affectée. Les ajustements résultant de l'enquête seront opérés par le biais d'une révision du budget ou par une extension de l'IPSR dans le temps. Aucun changement notable des engagements n'est prévu.

- L'aide du PAM aux réfugiés afghans hors des camps devrait contribuer à les préparer à se réinsérer sans heurt dans la société afghane, en leur apportant l'éducation et les compétences requises pour exercer une activité rémunératrice. Cette aide devrait être limitée en un premier temps au Sistan-Balouchistan, compte tenu du fait que c'est la province la plus pauvre, la plus exposée à l'insécurité alimentaire, et celle qui présente la plus forte concentration de femmes réfugiées illettrées.

## Stratégie de redressement

### ⇒ Les besoins des bénéficiaires

15. Les bénéficiaires actuels du PAM résidant dans les camps continuent d'avoir besoin d'une aide alimentaire parce qu'ils n'ont que des moyens limités de satisfaire leurs besoins alimentaires et de première nécessité. La dégradation du marché du travail et l'inflation croissante ont sapé leurs fragiles mécanismes de défense et ont limité leur accès aux ressources alimentaires et aux services de base. La ration proposée représente 80 pour cent des besoins énergétiques; on escompte que les 20 pour cent restants soient couverts par un revenu acquis individuellement. Les personnes qui ne peuvent s'employer contre rémunération, comme les veuves et les personnes âgées, recevront également l'aide d'institutions caritatives locales et des donations d'autres réfugiés mieux lotis. Tous les réfugiés des 29 camps appuyés par le PAM reçoivent une ration alimentaire s'ils ont été inscrits avant décembre 1999. Le PAM, le HCR et le gouvernement sont convenus que les réfugiés inscrits dans les camps après cette date et tous les nouveaux admis résidant dans les camps de réfugiés devraient également être aidés s'ils satisfont aux critères susmentionnés. Des critères de ciblage plus appropriés devraient être élaborés après achèvement de l'enquête sur l'économie alimentaire et la vulnérabilité des ménages, qui permettra de mieux cibler les réfugiés vulnérables et d'ajuster la ration de base en fonction de niveaux gradués d'autonomie économique. Le programme consistant à distribuer aux filles 4 kilogrammes d'huile végétale à titre d'incitation à la scolarisation se poursuivra dans les camps pour maintenir le niveau actuel de scolarisation des filles et pour corriger l'écart entre les deux sexes dans les communautés de réfugiés.
16. Dans le cadre de l'IPSR actuelle, une aide alimentaire doit être apportée à un maximum de 40 000 réfugiés afghans ne résidant pas dans les camps, en particulier des femmes et des enfants, à titre de complément alimentaire. Cette aide doit leur permettre d'acquérir l'éducation et les qualifications requises pour exercer une activité rémunératrice à leur retour au pays. La volonté de participer aux activités d'éducation et de formation suffit





pour qualifier les réfugiés à devenir bénéficiaires de l'aide alimentaire. On escompte que cette aide attirera les réfugiés vulnérables qui ont du mal à trouver un travail. Une aide alimentaire sera fournie aux orphelins vulnérables recueillis dans les établissements éducatifs existants et qui ont le plus grand besoin d'une aide. Par ailleurs le PAM fournira une ration individuelle unique de pain dans le cadre du programme de rapatriement appuyé par le HCR dans les centres de transit.

### Rôle de l'aide alimentaire

17. L'aide alimentaire jouera un rôle significatif:

- en préservant et en améliorant la santé et l'état nutritionnel des réfugiés, y compris des orphelins recueillis dans des institutions;
- en servant d'incitation à la scolarisation des filles;
- en tant qu'incitation pour les enseignants volontaires mal rémunérés;
- en tant que complément nutritionnel et incitation pour les femmes qui suivent des cours d'enseignement général ou des formations pratiques; et
- en répondant aux besoins alimentaires immédiats des réfugiés lors de leur rapatriement.

### Approches de l'intervention

18. Une grande partie de l'aide alimentaire du PAM sera fournie sous forme de secours alimentaires dans le cadre d'un programme de soins et d'entretien à l'intention des réfugiés vulnérables dans les camps. On estime que les réfugiés des camps sont dépendants à 80 pour cent de l'aide du PAM, les camps étant situés dans des régions reculées où l'emploi est rare. Les activités de redressement sont en grande partie auto-ciblées sur les femmes, qui ne peuvent participer aux cours de formation que si au moins une partie de leurs besoins alimentaire sont couverts. L'intervention du PAM consistant à distribuer aux écolières une ration à emporter s'inscrit dans une stratégie visant à favoriser la scolarisation des filles.

19. En collaboration avec le gouvernement, le HCR, le Comité des Nations Unies sur les sexospécificités et le développement, et d'autres partenaires d'exécution, le Programme veillera à ce que ses Engagements en faveur des femmes soient incorporés dans le plan de travail annuel de l'IPSR.

20. L'enseignement général et la formation pratique seront basés sur la pleine participation des communautés concernées et étroitement coordonnés avec le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Bureau du Coordonnateur résident et les programmes des donateurs bilatéraux et des ONG.

### Évaluation des risques

21. Les facteurs ci-après sont susceptibles d'affecter l'exécution du projet:

- rapatriement accéléré: en cas du rapatriement en masse, y compris d'une partie importante de l'effectif des bénéficiaires du PAM, les chiffres de planification de l'IPSR devraient être ajustés;





- l'indisponibilité d'articles non alimentaires ou la défaillance des organismes de contrepartie à honorer leurs engagements pourrait nuire tout particulièrement aux activités de redressement;
- les normes culturelles qui limitent la mobilité des femmes chez les réfugiés afghans et irakiens pourraient limiter la participation des bénéficiaires;
- la disponibilité de ressources alimentaires et leur livraison en temps voulu; et
- la législation du travail restrictive; si le gouvernement l'appliquait strictement, la plupart des réfugiés seraient plongés dans l'indigence et auraient besoin d'une aide alimentaire accrue.

## Objectifs

22. Conformément à la Définition de la mission du PAM, l'IPSR a pour objectifs de renforcer les mécanismes de défense des réfugiés et de soutenir leurs efforts pour assurer leur sécurité alimentaire lors de leur rapatriement; l'accent sera placé sur les réfugiés les plus vulnérables. Les objectifs de l'intervention sont les suivants:

- faire en sorte que les besoins alimentaires de base permettant la survie des réfugiés dans les camps soient satisfaits;
- accroître la scolarisation des filles et favoriser l'achèvement du cycle d'apprentissage;
- renforcer l'autonomie des femmes et des filles hors des camps en les alphabétisant et en leur dispensant des formations pratiques;
- maintenir des niveaux nutritionnels acceptables chez les orphelins indigents hors des camps au moyen de rations alimentaires journalières; et
- appuyer les centres de rapatriement volontaire du HCR aux points de franchissement de la frontière pour faciliter le rapatriement de 1 million de réfugiés afghans en 2003 et 2004; le PAM complétera le repas distribué par le HCR par une ration journalière de pain par personne rapatriée en transit; le PAM fournira la farine de blé; tous les autres coûts connexes devront être couverts par le HCR.

## PLAN D'EXÉCUTION

### Composantes clés du programme

#### ⇒ *Secours prolongés*

23. La composante de secours de cette opération représente 66 pour cent du volume total des produits d'aide alimentaire demandés pour deux années. Les distributions de produits alimentaires devraient atteindre jusqu'à 80 000 réfugiés irakiens et afghans vivant dans 29 camps; la ration alimentaire couvrira 80 pour cent de leurs besoins.
24. Outre la ration générale, 6 700 écolières vivant dans les camps et 300 enseignantes bénéficieront d'un plan d'incitation à l'éducation; elles recevront 4 kilogrammes d'huile par mois pendant les neuf mois de l'année scolaire. Ce plan vise les filles de 11 à 14 ans fréquentant l'école moyenne, et a vocation d'incitation et de modèle pour les enfants plus jeunes; il vise aussi à prévenir les mariages d'enfants.



## ⇒ Redressement prolongé

25. La composante de redressement représente 34 pour cent des besoins totaux d'aide alimentaire. Indépendamment de la distribution de farine de blé à 1 million de réfugiés en cours de rapatriement à la frontière afghane, cette composante a vocation de renforcer les mécanismes de subsistance de 40 000 réfugiés afghans hors des camps en vue de leur retour en Afghanistan. Les bénéficiaires devront suivre des cours d'enseignement général ou des formations techniques devant faciliter leur réinsertion dans la société afghane; cette composante visera principalement les réfugiés du Sistan-Balouchistan, province qui accueille un grand nombre de réfugiés alors qu'elle est la plus pauvre d'Iran et qu'elle présente le niveau le plus élevé d'insécurité alimentaire. On escompte que cette incitation alimentaire agira comme mécanisme d'autociblage et n'attirera que les plus vulnérables. La plupart des bénéficiaires ont moins de 40 ans, et n'ont pas été scolarisés à cause de la guerre. La disponibilité de données ventilées par sexe à fournir par les partenaires d'exécution est une condition préalable à l'exécution des activités prolongées de redressement.
26. Les activités d'éducation et de formation ci-après seront entreprises dans le cadre de la stratégie de redressement.
- a) **Incitation alimentaire à la scolarisation des filles pour les réfugiés afghans hors des camps.** Un vaste programme d'éducation sera mis en œuvre dans la province du Sistan-Balouchistan, et concernera environ 14 000 filles des écoles primaires pendant deux années scolaires de neuf mois chacune. Les filles sont habituellement gardées au foyer pour aider au ménage ou au travail artisanal, ce qui les prive d'éducation. Une loi récemment adoptée permet aux Afghans "sans papiers", généralement considérés comme les plus vulnérables, d'aller à l'école. Cela facilitera le ciblage de l'aide sur les plus nécessiteux, parce que les filles les plus pauvres seront désormais autorisées à fréquenter l'école. L'aide aux filles afghanes dans les zones de séjour sera élargie à 25 pour cent des filles iraniennes des mêmes classes. Cela devrait permettre de faire progresser les taux de scolarisation des filles, qui sont très bas dans la zone de projet, et de contribuer à prévenir les tensions entre les communautés d'accueil et les réfugiés.
  - b) **Vivres pour l'éducation et la formation des femmes afghanes réfugiées hors des camps.** Environ 19 000 femmes bénéficieront de l'enseignement général et des formations pratiques, principalement dans le Sistan-Balouchistan, ce pendant deux années. Des formations pratiques seront organisées dans les domaines suivants: alphabétisation, santé primaire, santé génésique, nutrition et autres savoir-faire de base; et diverses techniques artisanales qui permettront aux réfugiées de s'adonner à des activités génératrices de revenu. Certaines de ces formations aideront les femmes afghanes à s'accommoder des difficiles conditions de vie auxquelles elles doivent s'attendre après leur rapatriement; d'autres leur permettront d'exercer une activité rémunératrice. L'aide alimentaire du PAM est un aspect important de la stratégie de redressement, parce qu'elle permettra aux femmes de participer et d'acquérir des qualifications.
  - c) **Incitation alimentaire aux formateurs des réfugiés afghans hors des camps.** Environ 2 000 enseignants et formateurs volontaires mal rémunérés qui participeront aux formations susmentionnées recevront une ration mensuelle de 40 kilogrammes de farine de blé à titre d'incitation et de transfert de revenu. Les femmes compteront pour plus de 70 pour cent des bénéficiaires.



- d) **Programme d'alimentation des orphelins hors des camps.** Environ 5 000 orphelins privés de toute structure familiale sont classés comme vulnérables. Les orphelinats dispensant des activités d'éducation et de formation professionnelle recevront donc des rations alimentaires mensuelles. Les filles compteront pour plus de 50 pour cent des bénéficiaires.
27. Une ration journalière de farine de blé sera distribuée à 1 million de rapatriés afghans aux points de franchissement de la frontière en 2003 et en 2004, dans le cadre du plan de rapatriement volontaire.

### Bénéficiaires, besoins et assortiment alimentaire

28. Dans le cadre de cette IPSR, 120 000 bénéficiaires, à savoir 80 000 personnes résidant dans les camps de réfugiés et 40 000 réfugiés hors des camps, recevront une aide alimentaire. Une ration journalière de farine de blé sera distribuée aux points de franchissement de la frontière à 1 million de réfugiés en cours de rapatriement en 2003 et 2004. Un assortiment alimentaire de base composé de farine de blé, de riz, d'huile végétale, de légumes secs et de sucre sera distribué aux réfugiés afghans et iraqiens. Le blé a une place importante dans l'assortiment alimentaire; le mode de distribution aura un impact direct sur les moyens d'existence des réfugiés. Les réfugiés iraqiens reçoivent actuellement leur ration mensuelle de blé sous forme de farine, accompagnée d'autres produits. Les ménages de réfugiés iraqiens ont été aidés par une ONG qui a fourni des fours pour cuire le pain. Le blé destiné aux réfugiés afghans est distribué sous forme de pains de 340 grammes cuits dans les fours des boulangeries des camps; un dédommagement marginal est prélevé pour payer la cuisson. Ce système sera réexaminé pour comparer les mérites respectifs de la distribution de blé sous forme de pain, de farine ou de grain, et pour définir le meilleur moyen de faire participer les réfugiés à la fabrication du pain en vue d'élargir les possibilités d'emploi.
29. Le tableau 1 indique la composition des rations, par catégorie de bénéficiaires. La ration alimentaire journalière de base pour les réfugiés résidant dans les camp et pour les orphelins apportera 1 679 kilocalories, 45 grammes de protéines et 25 grammes de lipides.

**TABLEAU 1: RATION ALIMENTAIRE MENSUELLE SERVIE AUX BÉNÉFICIAIRES  
(kg/personne/mois)**

Activités	Farine de blé**	Riz	Huile végétale	Légumes secs	Sucre
Alimentation générale***	8,4	3,0	0,6	0,9	0,45
Huile pour l'éducation des filles	0,0	0,0	4,0	0,0	0,0
Vivres pour l'éducation des filles	10,0	0,0	4,0	0,0	0,0
Vivres pour l'instruction des femmes et la formation pratique	10,0	0,0	4,0	0,0	0,0
Incitation alimentaire pour enseignants et formateurs	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Vivres pour les orphelins***	8,4	3,0	0,6	0,9	0,45
Vivres pour le rapatriement	*	0,0	0,0	0,0	0,0

\* 280 grammes de farine de blé par personne, à remettre au HCR pour distribution au point de passage de la frontière.

\*\* Tout le blé sera distribué sous forme de farine de blé; taux d'extraction de 95 pour cent.

\*\*\* L'assortiment alimentaire pour l'alimentation générale et les orphelins apporte 1 679 kilocalories par jour et par personne.



30. La ventilation des bénéficiaires et des besoins alimentaires est indiquée au tableau 2.

**TABLEAU 2: BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS ALIMENTAIRES**

Activités	Nombre de bénéficiaires	Durée de l'aide (mois)	Blé *	Riz	Huile végétale	Légumes secs	Sucre	Total
A. Réfugiés dans les camps								
Alimentation générale	80 000	24	16 976	5 760	1 152	1 728	864	26 480
Huile pour l'éducation des filles	7 000**	18	0	0	504	0	0	504
B. Réfugiés hors des camps								
Vivres pour l'éducation des filles	14 000	18	2 652	0	1 008	0	0	3 660
Vivres pour l'instruction et la formation pratique des femmes	19 000	24	4 800	0	1 824	0	0	6 624
Incitations alimentaires pour enseignants et formateurs	2 000	24	2 022	0	0	0	0	2 022
C. Vivres pour les orphelins								
	5 000	24	1 062	360	72	108	54	1 656
D. Vivres pour les rapatriement								
	1 000 000	Une ration journalière	294	0	0	0	0	294
<b>Total</b>	<b>1 120 000</b>		<b>27 806</b>	<b>6 120</b>	<b>4 560</b>	<b>1 836</b>	<b>918</b>	<b>41 240</b>

\* Tout le blé sera distribué aux bénéficiaires sous forme de farine de blé; taux d'extraction de 95 pour cent.

\*\* Les bénéficiaires constituent un sous-ensemble de l'effectif bénéficiant de l'alimentation générale.

### Mécanismes d'approbation des activités

31. Un comité de programme conjoint composé de représentants du BAFIA, du HCR et du PAM supervisera les activités prévues et s'assurera qu'elles sont coordonnées entre les trois organismes et avec les autres partenaires. Le comité examinera périodiquement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'IPSR, sur la base d'un plan d'exécution sur deux ans. Le comité sera composé des chefs de section de chacun des organismes intervenant; il se réunira mensuellement. Des réunions bisannuelles seront organisées entre le Directeur général du BAFIA et les représentants des deux organismes des Nations Unies.

32. Un comité de coordination pour l'éducation, composé de représentants de toutes les parties prenantes, a été établi. Il a pour principale fonction de coordonner les activités afin d'assurer une approche intégrée. Ce comité de coordination s'assurera que les activités sont menées en coordination avec les communautés locales, les autorités locales et les ONG.

### Arrangements institutionnels et choix des partenaires

33. Le BAFIA est l'organisme gouvernemental responsable de coordonner toutes les questions relatives aux réfugiés. Il s'assurera que les autres partenaires d'exécution honorent leurs engagements. Des mémorandums d'accord seront négociés avec l'Organisation du mouvement pour l'instruction du Ministère de l'éducation et avec d'autres ONG concernées par l'éducation et la formation pratique, comme le Mouvement pour l'éducation des enfants afghans, le HCR, les organes gouvernementaux de contrepartie et les ONG. L'UNICEF, l'UNESCO et le FNUAP fourniront des apports, à savoir formateurs, équipement, matériel didactique, et expertise technique pour les activités de redressement.



34. Le PAM travaille en partenariat avec le HCR. Un accord tripartite entre le BAFIA, le HCR et le PAM est en cours d'élaboration; il définira les rôles et les responsabilités, en particulier concernant les activités hors des camps.
35. Le PAM et le HCR ont invité le BAFIA à constituer des comités de gestion des produits alimentaires dans les camps de réfugiés pour assurer la participation des bénéficiaires, et en particulier des femmes. On s'efforcera de garantir l'équilibre des sexes au sein de ces comités. Le PAM et le HCR s'assureront que la voix des femmes y soit entendue. On escompte que l'autorité exercée par les femmes variera en fonction de la situation socioculturelle dans les camps.
36. Il n'a pas été élaboré pour l'Iran de Cadre stratégique commun des Nations Unies ni de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La composante de redressement de l'IPSR est toutefois conforme à la politique des organismes des Nations Unies, et consistera à cibler une partie de l'aide sur les plus nécessiteux du Sistan-Balouchistan, la province la plus pauvre. Les activités prévues dans le cadre de l'IPSR appuieront le projet interorganisations des Nations Unies de développement du Sistan-Balouchistan, qui vise principalement les populations frappées par l'insécurité alimentaire, y compris les réfugiés. Dans le cadre de ce projet plusieurs sous-projets sont déjà opérationnels, y compris des activités génératrices de revenu et la création de micro-entreprises, qui constitueront pour les femmes d'excellentes occasions de mettre en pratique les compétences acquises dans le cadre de leur éducation et de leur formation pratique.

### **Renforcement des capacités**

37. Un inventaire complet des compétences et une évaluation des besoins de formation seront réalisés pour asseoir un programme de formation du personnel de contrepartie.
38. Le renforcement des capacités du personnel de contrepartie sera favorisé par des formations en cours d'emploi, des visites de terrain et des missions communes, et des ateliers d'évaluation de l'exécution de l'IPSR. Les magasiniers du BAFIA dans tous les camps seront formés plus avant à la gestion et à l'entreposage des produits d'aide alimentaire.
39. Une sensibilisation des personnels et des partenaires à la problématique hommes-femmes sera effectuée, et s'adressera spécialement aux directeurs de camp et aux personnes qui pourraient jouer un rôle influent en promouvant l'égalité des chances pour les femmes.
40. Le PAM renforcera son unité de programme en recrutant un administrateur international au niveau P-3/P-4. Un nouveau bureau auxiliaire sera établi dans le Sistan-Balouchistan; il aura à sa tête un volontaire des Nations Unies qui sera chargé de coordonner l'exécution des activités de redressement.

### **Dispositions logistiques**

41. Le réseau de transport a deux points d'entrée principaux: Bandar Abbas pour les produits en conteneurs et Bandar Imam Khomeini pour le blé en vrac.
42. Les 29 camps de réfugiés qui reçoivent l'aide du PAM seront approvisionnés par la route à partir de Bandar Abbas. Des transporteurs commerciaux seront chargés du transport terrestre. La capacité locale de transport est suffisante; les transporteurs présélectionnés ont dans le passé livré les camps dans tout le pays. Aucun entrepôt n'est nécessaire au port, les conteneurs étant vidés sur place au fur et à mesure des livraisons; les produits sont chargés sur les camions pour livraison directe aux points de livraison avancés (PLA) dès que les



formalités de dédouanement sont accomplies. Les produits du PAM sont entreposés dans les magasins de l'Etat dans les camps, et sont distribués mensuellement.

43. Le blé en vrac arrive à Bandar Imam Khomeini et il est déchargé dans des silos appartenant à l'Etat et gérés par l'Office national des céréales. Après dédouanement, le blé est transporté en vrac jusqu'à la minoterie d'Ahwaz où il est moulu. La farine de blé est ensuite transportée trimestriellement vers les PLA.
44. Le coût projeté pour le transport terrestre, l'entreposage et la manutention (TTEM) s'établit en moyenne à 25,25 dollars la tonne, ce qui inclut:
  - pour les cargaisons conteneurisées: le coût de vidage des conteneurs à Bandar Abbas, le chargement sur camions, le transport vers les PLA et le déchargement;
  - pour le blé en vrac: le déchargement, le transport vers les entrepôts du port, l'entreposage jusqu'au dédouanement par le BAFIA, le transport jusqu'à la minoterie d'Ahwaz, et le transport jusqu'aux PLA.
45. Le BAFIA prend à sa charge les coûts de manutention au port des produits conteneurisés, y compris le déchargement, les charges de réception et droits de douane, et autres taxes et droits. Par le canal de ses représentants provinciaux, le BAFIA s'assurera que les produits et autres cargaisons fournis par le PAM sont correctement dédouanés, réceptionnés, manutentionnés, distribués et comptabilisés. Le BAFIA utilisera ses ressources propres pour dégager le personnel et les fonds nécessaires à la gestion de ces opérations, y compris la distribution des produits alimentaires dans les camps pour le compte du HCR. Il rendra régulièrement compte de l'exécution du projet et servira de canal de communication entre le PAM et le gouvernement.
46. Bien que l'Iran importe des produits alimentaires de base comme du riz, de l'huile et du blé, ces produits pourraient être achetés localement si nécessaire sans perturber le marché local. Dans l'hypothèse où des contributions en espèces seraient faites au titre de l'IPSR, le PAM pourrait acheter localement ou régionalement des vivres à des prix concurrentiels.
47. Grâce à son système d'analyse, de traitement et de suivi du mouvement des produits (COMPAS), le PAM peut avoir une vision globale des mouvements des produits entre les ports et les PLA.

## Suivi et évaluation

48. Dans le cadre de l'IPSR en cours, on s'est efforcé de normaliser le suivi et les rapports. Des présentations types et des listes de contrôle ont été établies pour faire en sorte que les données soient recueillies et traitées de manière uniforme. Les informations sur les bénéficiaires seront ventilées par groupes de bénéficiaires et par sexe. Des visites communes sur le terrain avec les principaux partenaires, particulièrement avec le HCR, sont programmées.
49. Vu l'importance croissante de la composante de redressement dans l'intervention, le PAM se propose de travailler en collaboration étroite avec les nouveaux partenaires d'exécution pour assurer un suivi efficace et une activité redditionnelle renforcée. On escompte ainsi pouvoir disposer des informations voulues sur les activités d'éducation et de formation et sur leur impact dans les communautés visées.
50. En collaboration avec le HCR, le PAM complétera les données livrées par le suivi et les rapports correspondants par des informations qualitatives sur les effets de ses activités, qui seront recueillies au niveau des ménages et des communautés. Divers instruments, comme le suivi nutritionnel, le suivi de l'économie des ménages et celui de l'assortiment alimentaire, seront utilisés. Le PAM recueillera des informations sur les prix des produits





alimentaires d'urgence et de fond et des articles non alimentaires dans le commerce local au moyen d'études de marché dans le cadre des activités normales de suivi. Le HCR appuiera la formation du personnel chargé de la surveillance sanitaire en vue de rassembler des données sur le rapport poids pour la taille pour permettre d'établir des rapports réguliers sur l'état nutritionnel des bénéficiaires.

51. Les indicateurs ci-après seront utilisés pour le suivi et l'évaluation des résultats:
- nombre de réfugiés alimentés, par sexe;
  - nombre de réfugiés formés (formation générale ou pratique);
  - taux de malnutrition (rapport poids pour la taille) chez les enfants de moins de 5 ans;
  - taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans;
  - pourcentage de femmes siégeant aux comités de gestion des produits alimentaires;
  - pourcentage de camps où les femmes sont majoritaires dans les comités de gestion des produits alimentaires;
  - statistiques sur la distribution des produits alimentaires;
  - nombre d'orphelins alimentés;
  - nombre d'inscriptions au programme huile pour la scolarisation des filles;
  - taux d'inscription et d'abandon scolaires des filles résidant dans les camps;
  - effectif des personnels et agents de contrepartie formés;
  - nombre de réfugiés rapatriés et aide alimentaire distribuée;
  - régularité et conformité des rapports communiqués par les partenaires d'exécution;
  - nombre de formateurs et d'enseignants participant; et
  - prix des produits alimentaires sur le marché.
52. Le PAM effectuera une enquête de référence sur les écoles de filles avant le début du projet pour identifier les établissements et les bénéficiaires éligibles. Cette enquête établira les valeurs de référence pour le suivi des activités d'enseignement de base et de formation en ce qui concerne les taux d'inscription et d'abandon.

### Mesures de sécurité

53. Un plan de sécurité a été mis en place par les Nations Unies. La plupart des camps étant situés en zone frontalière, où la phase 2 du plan de sécurité est en vigueur, le gouvernement est convenu que tous les véhicules de PAM soient équipés de radios haute fréquence; le personnel du PAM dispose de combinés VHF. Il a été demandé au gouvernement d'accorder des licences d'utilisation de ce matériel dans tout le pays, d'une durée d'un an renouvelable, ce qui est conforme aux normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies.

### Stratégie de retrait

54. La plupart des camps de réfugiés ont été créés voici 10 à 20 ans. Une stratégie de retrait progressif sera donc incluse dans le plan de travail commun PAM/HCR; elle sera régulièrement réexaminée par les deux organismes à la lumière du programme de rapatriement et des plans gouvernementaux concernant l'effectif restant de réfugiés. Le retrait de l'aide sera fonction de la bonne réinsertion des réfugiés afghans et irakiens. Selon le succès du programme de rapatriement, le désengagement de l'aide aux réfugiés en





Iran pourrait devenir une réalité vers la fin de 2004, du moins pour ce qui est des réfugiés afghans. La stratégie de retrait du PAM est assujettie aux obligations de celui-ci en faveur des personnes officiellement réfugiées restant dans le pays, au calendrier des rapatriements volontaires et à l'amélioration de la stabilité en Afghanistan.

### **Mécanisme en cas d'imprévu**

55. Les organismes des Nations Unies en Iran ont établi un plan d'urgence pour traiter de tout afflux éventuel de réfugiés additionnels en Iran. Le PAM continuera de participer au groupe de travail présidé par le HCR, qui met mensuellement à jour ce plan d'urgence.

### **Proposition de budget et besoins en produits alimentaires**

56. Le budget de l'IPSR est indiqué à l'annexe II. Les coûts opérationnels directs (COD) se montent à 13 963 622 dollars; le coût total pour le PAM est de 16 181 887 dollars, y compris 1 047 405 dollars de coûts d'appui directs (CAD). La majeure partie des CAD est affectée au renforcement de l'unité de programme et de suivi, y compris avec la nomination d'un administrateur international et d'un agent de soutien, comme l'a recommandé la mission d'évaluation. En raison de l'augmentation substantielle des activités de redressement dans le Sistan-Balouchistan, un bureau auxiliaire sera ouvert à Zahedan, capitale de la province, et sera dirigé par un volontaire des Nations Unies. Le solde des fonds servira à réaliser l'enquête sur l'économie alimentaire des ménages et à couvrir les dépenses opérationnelles ordinaires, qui sont relativement élevées en raison de l'éloignement et de la dispersion géographique des camps. La plus grande partie des autres coûts opérationnels directs (Autres COD), à savoir 272 701 dollars, couvrira les coûts de meunerie (203 526 dollars) pour transformer 27 807 tonnes de blé en farine. Le solde correspond à l'équipement des cuisines et des cantines pour le programme orphelins, au coût des services d'un chargé de liaison avec l'Organisation du mouvement pour l'instruction et à l'organisation d'un atelier de sensibilisation du personnel de contrepartie à la problématique hommes-femmes.

---

### **RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF**

57. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR, dans les limites du budget présenté aux annexes I et II.



## ANNEXE I

## VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produits <sup>1</sup>			
– Blé	27 807		3 753 905
– Riz	6 120		1 315 800
– Légumes secs	1 836		660 960
– Huile	4 560		2 964 000
– Sucre	918		243 270
<b>Total, produits</b>	<b>41 241</b>		<b>8 937 935</b>
<b>Transport externe</b>			<b>3 711 664</b>
<b>Total, TTEM</b>			<b>1 041 322</b>
<b>Autres coûts opérationnels directs</b>			272 701
<b>Total, coûts opérationnels directs</b>			<b>13 963 622</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir l'annexe II pour les détails)</b>			
<b>Total, coûts d'appui directs</b>			<b>1 047 405</b>
<b>Total, coûts directs pour le PAM</b>			<b>15 011 027</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)</b>			
<b>Total partiel, coûts d'appui indirects</b>			<b>1 170 860</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>16 181 887</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités.



**ANNEXE II****BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)****Dépenses de personnel**

Personnel international	278 600
Personnel national des services généraux	278 312
Volontaires des Nations Unies	86 000
Assistance temporaire	27 579
Heures supplémentaires	22 800
Consultants internationaux	20 000
Consultants nationaux	6 500
Voyage officiels du personnel	114 049
Formation et développement du personnel	14 000
Enquête sur l'économie alimentaire/la vulnérabilité	35 155
<b>Total partiel</b>	<b>882 995</b>

**Dépenses de bureau et coûts récurrents**

Location de locaux	39 660
Services collectifs	4 800
Fournitures de bureau	12 000
Communications et services TI	31 000
Assurance	1 400
Réparation et entretien du matériel	4 200
Entretien des véhicules et coûts d'exploitation	12 800
Autres dépenses de bureau	14 800
Services des organisations des Nations Unies	36 000
<b>Total partiel</b>	<b>156 660</b>

**Matériel et autres coûts fixes**

Matériel TC/TI	3 000
Mobilier, outils et matériel	4 750
<b>Total partiel</b>	<b>7 750</b>

<b>TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>1 047 405</b>
-------------------------------------	------------------



## ANNEXE III

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS  
ET DE REDRESSEMENT—IRAN 10213.0

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



---

## **LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT**

BAFIA	Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers
CAD	Coût d'appui direct
COD	Coût opérationnel direct
COMPAS	système d'analyse, de traitement et de suivi du mouvement des produits
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
ONG	Organisation non gouvernementale
PLA	Point de livraison avancé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

